



## Appel de fonds supplémentaires

Par **sajeu241**, le **10/08/2016** à **20:48**

Je viens d'acquérir un appartement dans une petite copropriété benevole. Quand j'ai signé, l'ancien propriétaire avait acté l'achat de la nouvelle porte d'entrée. Il a même payé sa part de plus de 800 euros suite au devis fourni. Je n'avais plus rien à payer. Or, je viens de recevoir un appel de fonds supplémentaires de 150 euros car ils ont refait faire le devis et pour la même porte le prix a augmenté. Ont ils le droit de me demander ce supplément alors que je n'ai rien voté ? Merci

Par **springfield**, le **11/08/2016** à **21:46**

Bonsoir,

Si le montant du devis a changé et supérieur à celui voté en AG, il faut convoquer une nouvelle AG pour adopter une nouvelle résolution le prenant en compte.